

CONSEIL MUNICIPAL DU 04.10.2016

Présents : Mmes LEROY – LE CLAINCHE – MORIN – NICIER – MM ARRONDEAU – PAGE – COUTABLE – DUVEAU

Excusés : Mme LENOIR – MM FOLTZENLOGEL – MOUTTE

Secrétaire : Mme MORIN

Compte rendu du 30.08.2016 adopté

ORDRE DE JOUR

Décision prise par le maire dans le cadre de ses délégations – Droit de Prémption Urbain : terrain vendu par M Michel MORIN à l'Arpent = pas de préemption par la commune

PLACE DE L'ÉGLISE : point sur les travaux =

Terrassements exécutés

Allée matérialisée prête à recevoir le stabilisé

Murets réalisés sauf chapeaux de murs, arrête à reprendre + joints (en partie)

Terre végétale apportée

Garde corps (modèle)

Gaz : citerne installée – raccordement effectué

Choix des variétés de pommiers :

Rappel choix initial : DE BONDE – REINETTE DU MANS – CANADA – BONNE HOTTURE (NATURE) – REINETTE CLOCHARD

Complément au choix initial BELCHARD – PEPIN DE BOURGUEIL – ROUGEON DU LOCHOIS – BELLE DE TOURS –

Aménagement du haut bourg : Le conseil municipal a décidé, compte tenu des coûts, de ne pas réaliser l'aménagement de la partie haute du bourg tel qu'il a été proposé par le bureau d'études. De ce fait, nous devons trouver le moyen de réaliser un aménagement plus simple et moins coûteux.

La proposition retenue ce soir : pour délimiter la rue et la partie à traiter entre rue et jardin :

- Créer une chaînette de pavés formant caniveau partant du massif vers les 2 avaloirs.
- Entre cette chaînette de pavés et le jardin : faire un gravillonnage en gravillons du Loir.
- Des devis seront demandés à 4 entreprises

AMENAGEMENT DES CHILLEVEAUX – décision sur le parcellaire = parcellaire approuvé soit 9 LOTS

Quelques précisions sur l'aménagement : bordures trottoirs en granité (idem bourg)

Décisions sur le règlement : La demande du conseil municipal : exiger une architecture traditionnelle (toiture 2 pentes) – les structures en bois sont acceptées mais le bois sera teinté selon le panel prévu au PLUi.

Les haies seront d'essences variées .

- stockage de gaz : prévu sur le terrain le long de la RD 363
- Le terrain de loisirs légèrement plus petit peut être installé auprès du bassin
- La surface du bassin sera définitive après le rendu de l'étude « Loi sur l'eau »
- Le nombre de place parking sera de 10 à 12/13

PLUi – REVISION - certaines modifications seront proposées au bureau d'études

RUE DE L'ARPEMENT – réserve 25 au PLUi pour élargissement de la voirie – acquisition auprès de M ET MME MORIN
Yves

ROUTE DE LERNE : SECURISATION

DECISION prise par le Conseil municipal :

- Modifier l'entrée de l'agglomération = rapprochement au niveau de la rue de la Dangerie
- Installer une balise de priorité à droite à La Goupillère + panneau
- Limiter la vitesse à 30 km/h du bourg à la limite d'agglomération et mettre des panneaux de rappel
- Installer 2 STOP sur le RD 363 (Conseil départemental d'accord)
- Faire des marquages au sol.

VALLEE DE VERRIERE :

Installer une balise de priorité à l'intersection vallée de Verrière / Grand'rue

Aménagement réserve incendie de la Vallée – demande aide réserve parlementaire 2017 – accord du conseil municipal

Ligne de Trésorerie – le conseil autorise l'augmentation de la ligne de trésorerie prévue par délégation. Elle sera contractée, si besoin.

Ecoles = Modification de l'organisation du regroupement pédagogique – rentrée 2017 – tableaux des effectifs remis aux conseillers

Rappel : l'école de Candes Saint-Martin fermera à la rentrée de septembre 2017. Nous risquons toujours de voir fermer l'école de Thizay. Selon la politique de l'Education Nationale, les écoles à une classe devront être regroupées – cependant l'Inspecteur s'est engagé à ne procéder à aucune fermeture pour la rentrée 2018 à condition d'avoir un effectif moyen de 21 élèves.

- 1) Si nous restons sur l'organisation RPI à 2 écoles – il faudrait organiser 3 niveaux à St Germain et à Thizay
- 2) Si nous nous réunissons avec Cinais / Seuilly - les enseignants feront la répartition des niveaux. Il est possible qu'on accueille à Thizay 1 ou 2 niveaux (comme actuellement). Réunion avec les enseignants prévue le 06.10. et réunion avec l'inspection académique prévue le 3.11.

Questions diverses :

Variation du taux de la Taxe d'Aménagement : pas de variation – le taux communal est de 1%.

BARRIERES DANS LA VALLEE – nous avons reçu les 10 barrières neuves –

Achat d'électricité – Direct Energie a remporté le marché groupé lancé par le SIEIL. Les économies estimées sont de 13.52 % pour les bâtiments et 9.06 pour l'éclairage public

Année Rabelais – 26 août 2017 – manifestation organisée dans la cour de l'école (dans la salle si mauvais temps)

Comités des fêtes : projet de fusion avec Couziers et Saint-Germain sur Vienne. Mme NICIER Présidente du comité de Thizay explique le projet en cours de discussion (dissolution des 3 comités pour création d'un grand comité).

Accessibilité des ERP l'Etat nous a donné jusqu'à fin 2018 pour rendre nos bâtiments accessibles (ECOLE)

Enquête publique sur le classement du site de la confluence du 03.10 au 04.11

11 novembre 2016 la commune de Couziers n'ayant pas de salle compte tenu des travaux engagés a sollicité Thizay et St Germain pour échanger l'ordre des cérémonies. Le 11 NOVEMBRE 2016 se déroulera donc à THIZAY, le 8 MAI 2017 à COUZIER. Nous reprendrons l'organisation à partir de 2018

Vœux 2017 - date retenue 06 JANVIER à 19 H

Prochain conseil : 8 NOVEMBRE 2016 à 19 H

Rappel : vernissage du travail des élèves de Seuilly et Thizay en lien avec la médiathèque le 15 NOVEMBRE à 18 H à la mairie de Thizay

REUNION CCAS : le 9 NOVEMBRE à 18 H – préparation Noël pour les aînés